

MIREM Project

MIGRATION DE RETOUR AU MAGHREB

Mehdi Lahlou

*Migration de retour au Maroc:
une approche socio-économique et institutionnelle*

Projet de recherche *Action collective de soutien à la réintégration
des migrants de retour dans leur pays d'origine*, cofinancé par
l'Institut Universitaire Européen et l'Union Européenne

© 2006 EUI. All rights reserved.

No part of this paper may be distributed, quoted or reproduced by any means without permission. If published online, single download and print for personal non commercial use is permitted. In authorized quotations, please acknowledge the source.
For queries and information, please contact author(s), or <forinfo@iue.it>



RS
C

Robert Schuman Centre
for advanced studies

MI.RE.M.



Action collective de soutien à la réintégration
des migrants de retour dans leur pays d'origine

Projet MIREM
(Migration de retour au Maghreb)

**Migration de retour au Maroc :
une approche socio-économique et institutionnelle**

Mehdi Lahlou

Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)

Octobre 2006

Migration de retour au Maroc : une approche socio-économique et institutionnelle

*Mehdi lahlou
INSEA - Rabat*

La question migratoire au Maroc, et sa sous composante actuelle exprimée par la migration de retour, sont à analyser d'un point de vue économique et sociodémographique dans une double configuration qui met en rapport, d'un côté, le nombre de Marocains installés – désormais, pour certains, quasi définitivement à l'étranger - et la situation du marché local de l'emploi et sa capacité à réintégrer des personnes l'ayant quitté depuis une période plus ou moins longue et, de l'autre, l'importance et l'évolution des transferts de revenu effectués vers leur pays d'origine par ces mêmes Marocains et les difficultés économiques (exprimées notamment par la persistance d'un faible niveau de croissance du produit national brut et par le creusement du déficit de la balance commerciale) que continue de vivre le Maroc

Le marché de l'emploi et les performances économiques au Maroc: Quelle place pour les Marocains de retour ?

Lorsque, au milieu des années 1960, le plan triennal 1965-1967 de « développement économique et social », avait retenu le besoin d'une politique migratoire consistant dans la facilitation des départs de travailleurs marocains à l'étranger, en Europe notamment, le planificateur rapportait alors cette option à deux objectifs majeurs :

- 1 Diminuer la pression sur le marché local de l'emploi ;
- 2 Donner au pays des ressources supplémentaires en devises étrangères lui permettant de financer ses différents achats à l'étranger, y compris en biens d'équipement, contribuant de la sorte à son développement.

Quarante années plus tard, le marché de l'emploi au Maroc, même s'il a changé quelque peu dans sa structure, connaît encore un fort déséquilibre entre offre et demande de travail, avec en plus un différentiel important des salaires qui y sont pratiqués vis-à-vis de l'Europe notamment. Quant aux besoins de l'économie marocaine en moyens de financement extérieurs, ils demeurent quasiment dans la même posture, où le pays semble encore incapable de se passer des transferts de ressources dont il bénéficie grâce à la présence d'une forte communauté de ses nationaux à l'étranger.

1. Les Marocains vivant à l'étranger, leur nombre et quelques évolutions enregistrées

En l'absence d'un travail exhaustif de compilation des données statistiques produites par les différents pays où résident aujourd'hui des Marocains et, aussi, en raison des difficultés inhérentes à un tel exercice lorsqu'il s'agit de déterminer exactement ces pays de résidence ou de savoir ceux qui doivent encore être considérés comme marocains en tenant compte, entre autres, des naturalisations ou de la nationalité présumée des enfants de Marocains nés à l'étranger, l'évaluation de la population marocaine vivant hors du Maroc est, pour une large part, laissée à l'approximation.

Selon les statistiques de la Direction des affaires consulaires et sociales du Ministère marocain des Affaires étrangères et de la coopération, le nombre de Marocains résidant à l'étranger atteignait, au mois de mars 2002, près de 2,6 millions de personnes dont la plus forte part se trouve en Europe (les 2/3 du total), notamment en France où logerait aujourd'hui plus du tiers des Marocains vivant à l'étranger.

Le tableau ci-après donne une illustration statistique de la présence des Marocains à l'étranger.

Tableau 1: Les Marocains par continents/pays de résidence – données 2002

Continents / Pays / Régions	Nombre de Marocains
Europe	2.185.894
Dont : France	1.024.766
Italie	287.000
Pays- Bas	276.655
Espagne	222.948
Belgique	214.859
Région MENA	231.962
Dont : Libye	120.000
Algérie	63.000
Tunisie	16.500
Arabie Saoudite	11.973
Emirats Arabes	8.359
Amériques	155.432
Dont : Etats-Unis	85.000
Canada	70.000
Afrique	5.355
Dont : Afrique du Sud	2.063
Côte d'Ivoire	1.517
Asie-Océanie	3.350
Dont, Australie	2.500

Source : Ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Rabat, mars 2002.

De son côté, la Fondation Hassan II, se basant sur des données publiées par l'OCDE retient, pour la même année, des chiffres quasiment identiques, soit 2,18 millions de personnes, dont 82,7 % vivent en Europe (et 37,9 % en France) et 10,7 % dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte, toutefois, des évolutions enregistrées au niveau des migrations irrégulières au cours des dernières années; évolutions dont il découle, par exemple, que le nombre de Marocains installés en Espagne serait de 505 mille personnes, soit près de 3 fois le nombre retenu par la Fondation Hassan II et plus que 2,25 fois celui du Ministère des Affaires étrangères.

Aussi estime-t-on globalement que la communauté marocaine vivant actuellement à l'étranger représente actuellement 10 % de la population résidant au Maroc, dont le nombre a été évalué à 29,9 millions de personnes en 2004.

Par rapport à la question du retour, l'analyse portant sur les transformations que la communauté marocaine vivant à l'étranger connaîtra au cours des années à venir, principalement au niveau de son nombre, doit cerner deux éléments importants que sont l'acquisition de la nationalité des pays de résidence par cette communauté et les retours enregistrés au cours des dernières années.

1.1. L'acquisition de la nationalité

L'acquisition de la nationalité par le migrant peut être considérée comme l'événement qui marque une rupture quasi-définitive à terme entre celui-ci et son pays d'origine.

Elle représente une double acceptation, celle du migrant pour le pays où il a décidé de s'installer et celle de ce pays pour la personne qui a voulu en devenir citoyen à part entière.

De ce point de vue, il est très peu probable que les Marocains - et leurs enfants - qui ont opté pour une nationalité différente de la leur reviendront s'installer au Maroc, même s'ils continuent à y envoyer une partie de leur épargne ou à y investir.

Les dernières années ont marqué une très forte inflexion à ce propos, puisque les Marocains - étudiants ou travailleurs, notamment - qui étaient très peu nombreux à demander la nationalité du pays où ils se trouvent jusqu'au début des années 1990 ont vu les effectifs naturalisés parmi eux exploser depuis lors.

Ainsi, en retenant les 5 pays européens où ils sont les plus nombreux, soit la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Espagne, on constate, comme indiqué sur le tableau ci-dessous que le nombre de Marocains naturalisés a été multiplié par plus de 4 pour l'Espagne entre 1991 et 2000, par 10 fois pour la Belgique, par 2 fois pour la France et pour les Pays-Bas pendant la même période et par un peu plus de 5 fois pour l'Italie entre 1991 et 1999, même si pour ce dernier pays les effectifs concernés restent peu élevés.

Tableau 2: Evolution du nombre de Marocains ayant acquis la nationalité du pays d'accueil dans les principaux pays européens où ils se trouvent - 1991 à 2000

Année	Pays	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Italie
1991		10.289	2.091	7.300	427	126
1995		12.249	9.146	13.480	785	333
1999		21.245	9.133	14.220	2053	641
2000		23.856	21.917	13.471	1921	

Source : "Tendances des migrations internationales". OCDE - 2003.

1.2. Les retours

Dans l'un des rares travaux ayant touché à la question des retours, on apprend que sur un échantillon de 1200 personnes, 81,7 % ont déclaré avoir l'intention de se réinstaller au Maroc. Ce pourcentage baisse cependant à 73,3 % pour les épouses des migrants et à 35 % de leurs enfants. Au demeurant, 44,5 % des migrants ayant convenu de leur volonté de retourner au Maroc le feraient à leur retraite et 55,2 % si les conditions pour investir devenaient plus

favorables, en plus de la disponibilité de structures d'accueil et de scolarisation pour leurs enfants.

Dans l'attente d'une enquête ciblée essentiellement sur tous les paramètres liés à cette question, on enregistre dans les faits, qu'à l'opposé de l'évolution du nombre de Marocains ayant opté pour une nouvelle nationalité, le nombre (connu) de ceux qui ont décidé de revenir au pays est relativement limité. Ainsi, et à titre d'exemple, le nombre de retours de trois pays européens tels que les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne – dont on peut estimer qu'ils représentent un échantillon de l'ensemble, sans que l'on sache exactement la composition de la population « rentrée au pays » ou les motifs de son retour – déjà très faible voilà quinze ans, ne semble pas avoir grandement évolué au cours des dernières années puisqu'il serait passé, selon les sources de l'OCDE, de 3.500 personnes en 1991 à 3.700 en 2000.

Tableau 3: Evolution du nombre de retours des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne –
Entre 1991 et 2000

Années	Pays	Allemagne	Belgique	Pays-Bas
1991		1500	900	1100
1995		3300	900	1100
2000		2700	600	400

Source : Idem.

2. Le marché de l'emploi et l'évolution des grandeurs économiques au Maroc : Le besoin d'un « filet de sécurité » migratoire demeure

Quelles que soient les perspectives d'évolution numérique des Marocains vivant à l'étranger – en tenant compte aussi bien des nouveaux départs que des retours que de la volonté de plus en plus marquée d'un nombre croissant parmi eux de prendre la nationalité des pays où ils résident - la plupart des indices actuellement disponibles montrent que la tendance s'oriente davantage vers leur installation durable (ou définitive) à l'extérieur du pays. Cependant, les possibilités de retour au pays ne relèvent pas de la simple vue de l'esprit. Beaucoup de migrants marocains installés à l'étranger se trouvent également dans une posture qui les incite – les pousse ! – d'une façon ou d'une autre à entrevoir leur avenir dans leur pays d'origine.

Et si le fait qu'une population nombreuse reste à l'étranger paraît constituer un élément qui contribue à l'atténuation des pressions sur le marché de l'emploi au Maroc – en ce sens que la structure de ce dernier demeure lestée par un ensemble de paramètres défavorables – le retour de Marocains immigrés dans leur pays représente pour certains un vrai pari sur l'avenir, avec l'intime espoir que le climat d'investissement change pour permettre que leurs projets soient conduits à bonne fin et, pour d'autres, pourrait se traduire par un risque important de non réintégration (de réalisation de projet) en ce sens qu'ils n'auraient pas été suffisamment outillés (sur le plan de la formation, de l'acquisition de savoir faire et/ou de l'accumulation de moyens financiers) pour affronter une situation économique et sociale par très différente de celle qui prévalait au moment de leur départ.

Mais, pour l'économie dans son ensemble, cela pourrait permettre un ressort nouveau – fondé justement sur la formation, l'expérience et le savoir-faire acquis par les migrants hors de leur

pays – de nature à contribuer à sa mise à niveau et à la mettre un peu plus dans le sillage des économies modernes. Puisque, de fait, le PIB (agrégat global qui exprime la performance d'une économie) au Maroc continue d'évoluer à un rythme assez faible, et, surtout, est encore très fortement corrélé – comme le montre le tableau ci-après – à la production du secteur primaire, elle-même encore fortement tributaire des variations climatiques et de la hauteur des précipitations.

Tableau 4: Evolution du PIB au Maroc - 1995 à 2005

Années	Variation	
	PIB global	PIB agricole
1996 / 1995	+ 12,0 %	+ 78,0
1997 / 1996	- 2,2 %	- 26,5 %
1998 / 1997	+ 6,8 %	+ 24,7 %
1999 / 1998	- 0,7 %	- 19,8 %
2000 / 1999	+ 0,3 %	- 16,7 %
2001 / 2000	+ 6,3 %	+ 27 %
2002 / 2001	+ 3,2 %	+ 5,6 %
2003 / 2002	+ 5,5 %	+ 18,0 %
2004 / 2003	+ 4,2 %	+ 1,9 %
2005 / 2004	+ 1,7 %	- 17,7 %

Source : Rapports annuels de Bank Al Maghrib, 1995 – 2005.

Quant à la mise à niveau économique du pays, elle ne s'est pas faite dans les conditions qui permettent d'accroître sa compétitivité ou, à tout le moins, de la préserver. Un indicateur important de cela est la forte détérioration du solde commercial extérieur du pays qui montre que tout investisseur nouveau doit tenir compte du fait qu'il doit disposer de plus d'avantages et de facteurs compétitifs que ceux qui sont prodigués par le seul différentiel de salaire et de charges sociales dont bénéficie le Maroc vis-à-vis de concurrents européens, par exemple. Et ceci peut être effectivement le cas des Marocains qui voudraient revenir au pays pour y réaliser des projets d'investissement, en ce sens que l'expérience qu'ils auraient acquise durant leur migration et leur connaissance des marchés internationaux – notamment celui du pays où ils ont résidé – seraient pour eux des éléments forts pour réussir ce qu'ils auraient entrepris à leur retour.

Tableau 5 : Evolution du solde du commerce extérieur du Maroc entre 1995 et 2005:

Année	1995	1997	1999	2001	2003	2005
Solde commercial global	-26,8	-23,6	-32,3	-44	-52,9	85,9
Taux de couverture*	68,6	73,9	69,5	64,7	61,6	52

Source : Office de changes, Rabat. 1995 à 2005.

* Des importations par les exportations.

Les deux grandeurs macro-économiques présentées ci-dessus sont importantes, au demeurant, pour expliquer que la situation du marché de l'emploi, qui est une des causes importantes des départs des Marocains à l'étranger, n'a pas beaucoup changé au cours des dernières années. Dans tous les cas, elle ne prélude pas encore d'un renversement majeur des tendances migratoires que le Maroc a connues au cours du dernier quart du 20^{ème} siècle.

2.1. Caractéristiques principales du marché de l'emploi au Maroc : *le chômage des diplômés, plutôt un ferment pour plus de départs*

Une rapide progression et une forte urbanisation de la population active

La population d'âge actif a été multipliée par près de 3 fois entre 1960 et 1994 et devrait augmenter, tel qu'indiqué au tableau ci-après, de près de 9 millions de personnes, soit de plus de 51 % entre 1999 et 2019. Le retournement de situation n'étant prévu que vers les années 2035/2040.

Tableau 6: Evolution de l'effectif de la population d'âge actif (15 à 60 ans), 1960 à 2014 :

Années	Population pertinente (en 000)
1960	5.986
1971	7.593
1982	10.976
1994	14.490
2004	19.158
2014	22.899

Source : "Projections de la population du Maroc (1994-2014)", CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.

D'un point de vue strictement démographique, la pression sur le marché de l'emploi au Maroc semble devenir d'autant plus importante que, dans ce pays à "vocation traditionnellement agricole", la population active devient essentiellement urbaine. Ainsi, suivant en cela l'évolution que connaissent la plupart des pays en voie de développement, le Maroc a enregistré au cours du dernier tiers du 20^{ième} siècle, et continuera de connaître au cours des années à venir, une très forte tendance à l'urbanisation de sa population, comme conséquence directe d'un mouvement ininterrompu, depuis près de 50 ans, d'exode rural. De la sorte, la part de la population urbaine dans la population totale a été presque doublée entre 1960 et 2004, et sera quasiment inversée en 2019 par rapport à ce qu'elle était 60 années plus tôt.

Tableau 7: Evolution de la part des populations rurale et urbaine dans la population marocaine totale, 1960 à 2019 :

Années	1960	1971	1982	1994	2004	2009	2019
Pop. Rur.	70,83 %	65 %	57,4 %	48,82 %	45 %	38,44 %	32,36 %
Pop. Urb.	29,17 %	35 %	42,6 %	51,18 %	55 %	61,56 %	67,64 %

Source : Données recensements (1960, 1971, 1982, 1994 et 2004) et "Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060)". CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.

Cette stratification de la population entre les centres urbains et les campagnes est une conséquence directe de l'exode rural – qui représente de plus en plus fréquemment un premier pas vers la migration internationale - qui a concerné, au fil des années, une population de plus en plus nombreuse. En effet, on estime que le nombre de migrants des campagnes vers les villes qui était de 67.000 par an entre 1960 et 1971 et de 113.000, en moyenne annuelle, entre 1971 et 1982, serait passé à 167.000 annuellement, entre 1982 et 1994, et serait aujourd'hui supérieur à 220.000 par an.

Une telle configuration urbaine/rurale, qui résultera de la multiplication par plus de 7 fois (7,37 fois) de la population urbaine entre 1960 et 2019 est beaucoup plus déterminante sur la problématique de l'emploi que les effets attendus de la seule baisse du taux de croissance de la population, prise de façon isolée. L'histoire récente du Maroc ayant montré que la résorption des déficits en matière d'emploi est plus problématique dans les villes, où le chômage en devenant plus visible devient, par la même occasion, politiquement, socialement et économiquement plus contraignant et plus porteur de risques pour la collectivité.

Un fort taux de chômage urbain

La population active en situation de chômage a été estimée en 2004 à 1,193 million de personnes, soit un taux de chômage de 10,8%. Ce qui, a priori, peut être considéré comme une situation meilleure que ce qui représente la norme pour un pays en voie de développement. Cependant, les caractéristiques de ce chômage sont lourdes de conséquences, notamment en ce qui concerne la question migratoire.

Ainsi, le taux de chômage, s'il est presque égal à ce qu'il aurait pu être en situation de plein emploi en milieu rural, est très élevé en milieu urbain, et affecte principalement les diplômés et est de très longue durée, alors que les emplois créés au cours des dernières années sont de moins en moins directement rémunérés.

Le tableau ci-après montre que le chômage urbain continue de se situer, malgré une baisse de près de 4 points depuis 1999, à un taux élevé, en touchant pratiquement une personne active sur cinq.

Tableau 8: Evolution de la population au chômage par milieu et par sexe entre 1999 et 2004

Population active au chômage	1999	2000	2002	2003	2004
Pop. en chômage	1.433	1.394	1 163	1 224	1 193
Taux de chômage	13,9%	13,6%	11,3	11,4	10,8
% Chômage Urbain	22,0%	21,5%	18,3	19,3	18,4
% Chômage Rural	5,4%	5,0%	3,9	3,4	3,2

Source: Enquêtes emploi. Direction de statistique. 1999 à 2004.

La récente tendance à la baisse des taux de chômage, y compris en milieu rural où les statistiques ne semblent pas tenir compte du phénomène du sous-emploi, ne doit pas occulter le fait qu'elle s'accompagne de l'augmentation de la part de la population occupée mais non rémunérée.

Et, de fait, la délimitation de la sphère de l'emploi – l'emploi non rémunéré en est une des principales manifestations – et du chômage demeure fortement contrariée en milieu rural, notamment, par l'imbrication de ce qui relève de l'économique (le fait générateur d'un salaire ou d'un revenu) et de ce qui est du ressort du familial, c'est-à-dire plus largement du social, ou du culturel. Cet élément de méthodologie et aussi de définition même de la notion d'emploi – puisque l'emploi n'a de signification économique que si il rapporte un revenu direct à la personne employée – pose un problème statistique d'autant plus important que la part de la population occupée non rémunérée est loin d'être marginale.

Elle représente aujourd'hui, comme indiqué dans le tableau ci-après, un peu plus que le tiers de la population active occupée à l'échelle nationale, soit une personne active employée sur trois.

Tableau 9: Evolution de la population occupée non rémunérée entre 1999 et 2004

Pop. Non rémunérée (%)	1999	2000	2003	2004
Urbaine	7,3%	7,3%	6,7%	6,9%
Rurale	48,8%	50,9%	53,6%	56,3%
Totale	29,5%	30,3%	30,7%	34,1%

Source : Enquêtes emploi. Direction de la statistique.

En milieu rural, comme cela apparaît sur le tableau ci-dessus, cette part est encore plus importante, puisqu'elle se situe à plus de 56 % de la population déclarée comme occupée, avec une forte progression relative (+ 7,5 points entre 1999 et 2004).

Aussi, à moins que cela ne constitue un des motifs expliquant le recul au cours des dernières années du taux de chômage en milieu rural et à l'échelle nationale, cette forte et continue augmentation de l'emploi sans rétribution directe, en plus d'indiquer une tendance vers une plus grande précarisation de la situation d'une partie importante de la population active occupée, ne peut être interprétée comme un indice – même ténu – de raffermissement de la situation sur le marché de l'emploi. Bien au contraire, elle indique que près de 3 millions de personnes considérées, statistiquement, comme intégrées au marché de l'emploi vivent sans ressources propres – soit en situation de pauvreté ou de dépendance absolue – et n'attendent, en conséquence, que la première occasion pour migrer en ville, pour y vivre d'activités marginales et/ou pour y renforcer le flot des migrations irrégulières vers l'étranger.

Par ailleurs, il prévaut au Maroc d'autres facteurs bien plus propices aux migrations irrégulières – plutôt qu'à des mouvements de retour au pays de jeunes immigrés – il s'agit notamment de la prévalence du chômage des diplômés et de son caractère durable. Ainsi, pour un taux de chômage moyen à l'échelle nationale estimé à 10,8 % en 2004, tel qu'indiqué ci-dessus, les personnes actives disposant d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat subissaient au cours de la même année un taux de chômage égal à 28,5 %. Soit, en proportion, un taux près de 6 fois supérieur à celui qui touche les sans diplôme et près de 14 fois celui des personnes analphabètes.

Tableau 10 : Evolution du taux de chômage selon le diplôme et le niveau de formation entre 2002 et 2004

Années	2002	2003	2004
. Sans diplôme	5,5	5,4	5,0
. Diplôme niveau moyen	22,2	22,1	20,8
. Diplôme niveau supérieur	26,5	27,2	26,9
Taux de chômage à l'échelle nationale	11,3	11,4	10,8

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique. Rabat, 2004.

Parallèlement à cela, la part des chômeurs de longue durée – 12 mois et plus – est prédominante dans la structure de l'emploi au Maroc. Ainsi, en 2004, plus de 2 chômeurs sur 3 étaient en situation de chômage depuis plus d'un an.

Tableau 11: Evolution de la durée de chômage entre 2002 et 2004

	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Part des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) dans la population active en chômage (en %)	<u>69,5</u>	<u>70,5</u>	<u>69,9</u>

Source : Enquête emploi. Direction de la statistique

En revenant à l'année 1999, on relève que dans cette configuration, extrêmement préjudiciable pour les personnes directement concernées et pour l'ensemble de la société, les diplômés de l'enseignement supérieur en chômage paraissent être les plus affectés, puisqu'ils sont à 84,5 % dans cette situation depuis au moins 12 mois. En outre, plus d'un chômeur sur quatre, tous niveaux de formation confondus, est à la recherche d'un emploi depuis au moins 5 années.

Tous ces éléments structurels indiquent qu'à terme prévisible, la demande d'emploi restera très forte, avec toutes les conséquences que cela implique au sujet aussi bien des migrations de départ que de retour.

2.2. Un poids de plus en plus déterminant des transferts réalisés par les MRE dans les équilibres macro-économiques du pays

Quels que soit les usages faits par les Marocains résidant à l'étranger des transferts d'épargne auxquels ils procèdent vers leur pays d'origine, ceux-ci sont extrêmement importants pour l'économie et la société marocaines en raison des montants absolus de ces transferts, de leur progression régulière au cours des dernières années et de leur caractère prévisible et, surtout, lorsqu'on tient compte de certains grands agrégats économiques globaux dont, notamment, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant et son évolution et le déficit de la balance commerciale marocaine. Cela est ainsi tout à fait perceptible lorsqu'on met les montants transférés, chaque année, en rapport avec certaines grandeurs économiques majeures.

En ce sens, il apparaît, tel que cela ressort du tableau ci-après, que ces transferts ont constitué en 2004, 8,42 % du PIB, 43,3 % des exportations de biens et 125,8 % des recettes au titre du tourisme.

Tableau 12: Transferts des MRE en rapport avec certains agrégats économiques, en % 1990 à 2004

Années	1990	1995	2000	2004
Agrégats				
PIB	7,9 %	5,9 %	6,5 %	8,42 %
Exportations	47 %	41,8 %	29,18 %	43,30 %
Tourisme	156 %	169,4 %	134 %	125,8 %

Source : Calculs faits par nous sur la base des données fournies dans les rapports annuels de Bank Al Maghrib – 1990 à 2004.

Plus spécifiquement, les ressources en devises étrangères reçues par le Maroc au titre des transferts d'épargne de ses résidents à l'étranger lui ont permis de couvrir 46,8 % de son déficit commercial et d'assurer 24 % de ses importations de marchandises en 2004, ce qui

n'est pas sans signification pour un pays dépendant entièrement du marché international pour la satisfaction de ses besoins énergétiques et dont les exportations industrielles sont dominées par des filières désormais très fortement concurrencées sur les marchés européen et nord américain, en particulier celles du secteur textile habillement, qui génère encore près de 45 % des emplois des industries de transformation du pays.

Une telle importance est en rapport direct avec la progression continue des transferts d'épargne effectués par les MRE depuis 1975, elle-même fortement corrélée à l'augmentation de leur nombre

Tableau 13 : Evolution des transferts des MRE entre 1975 et 2005 (en milliards de Dh)

Année	Montants	Variation par rapport à l'année antérieure
1975	2,16	38,7
1980	4,14	12,2
1985	9,7	36,7
1990	16,5	45,8
1995	16,8	00
2000	22,9	20,8
2001	36,8	60,5
2002	31,7	14
2003	34,7	9,5
2004	37,4	8,2
2005	40,7	8,8

Source : Office des Changes, Rabat. 2005

La progression importante des transferts des MRE, qui a conduit à ce que leur montant soit multiplié par plus de 17 fois en valeur absolue en l'espace de trente ans (lorsque le PIB/h n'a été multiplié que par près de 4 fois au cours de la même période) est cependant appelée à fléchir sur le moyen et le long termes, pour un ensemble de raisons démographiques, mais aussi culturelles, sociales et politiques, dont l'une des moindres n'est pas la naturalisation ou l'installation définitive dans les pays d'accueil. Elle pourrait aussi se réduire par la multiplication des incitations de la part de ces mêmes pays en direction des migrants se trouvant sur leurs territoires pour les pousser à investir chez eux. En attendant, ces mêmes transferts contribuent aujourd'hui au Maroc à réduire, notamment, l'intensité de la pauvreté extrême, puisqu'on estime, par exemple, qu'en 1999 le taux de pauvreté qui était alors de 19 %, aurait atteint 24/25 % de la population globale en leur absence.

Une telle situation de fragilité apparente et de grande dépendance vis-à-vis d'une « ressource », devenue stratégique, ne peut pas durer indéfiniment sous sa forme actuelle – celle d'un simple transfert d'épargne. En réalité, elle ne peut pas devenir pérenne pour deux groupes de raisons majeures, externes et internes.

Les raisons externes tiennent de toutes les transformations intervenues dans les pays d'accueil, aussi bien sur le terrain que au niveau politique et social, au cours des années 1990 et surtout depuis le début de la décennie 2000. Ces transformations de tous ordres ont conduit à des révisions profondes des politiques migratoires suivies dans les différents pays de l'Union européenne, notamment. Elle ont conduit à un profond refus des migrations irrégulières et aussi à l'expression d'une nouvelle volonté que les migrations régulières soient faites dans un cadre concerté où sont tenus en ligne de compte aussi bien les intérêts des migrants que ceux des pays, autant de départ que d'arrivée. Une des manifestations de cette démarche consiste dans la place désormais accordée aux politiques de retour / accueil des migrants désirant revenir dans leurs pays.

En ce qui concerne les raisons internes au Maroc, il convient de citer les revendications des partis (de gauche, notamment) ainsi que celles de la société civile pour une politique de développement économique et social fondée sur un ensemble d'objectifs qui sont autant d'éléments limitant les migrations et favorisant la réintégration des Marocains souhaitant revenir dans leur pays. Il s'agit notamment :

1/ de la réalisation d'un taux de croissance élevé et durable du PIB (au-delà de 7 % annuellement durant au moins 10 ans) grâce au relèvement de l'investissement public et à l'amélioration de l'environnement de l'investissement privé.

2/ de la réduction des tensions sur le marché de l'emploi, notamment s'agissant de l'augmentation de l'embauche des jeunes diplômés

3/ de la réduction de la pauvreté, plus particulièrement en milieu rural

4/ de la relance du marché local de biens et de services, pour en constituer un réel levier de développement

5/ de la création d'un cadre incitatif favorisant le retour dans leur pays, aussi bien de Marocains ne disposant que de leurs capacités, physiques et intellectuelles, de travail que de ceux qui ont pu accumuler durant leur présence à l'étranger un capital financier qu'ils voudraient investir au Maroc.

De ce point de vue, même si très peu de place est faite dans le discours officiel à la question du retour au Maroc des nationaux installés à l'étranger, il est évident que certaines politiques qui ont été mises en place depuis 2002/2003, plus particulièrement, contribuent d'une certaine façon à créer des conditions propices au retour des migrants dans leur pays. Dans ce sens, il est possible de signaler :

- l'Initiative nationale de développement humain (INDH), initiée par le Royaume à partir de 2005, avec pour objectif de réduire la prévalence de la pauvreté en milieu rural et dans les quartiers périphériques des grandes villes.
- les programmes de résorption de l'habitat insalubre
- la mise en place de programmes agricoles incitatifs aussi bien pour l'investissement local que pour les investisseurs étrangers, dont les Marocains vivant hors de leur pays.

Un des plus importants plans à ce niveau est celui qui se rapporte aux cultures fruitières et à l'olivier.

- l'adoption à partir de 2003 d'un cadre d'investissement incitatif pour la promotion de la petite et moyenne entreprise, avec de nombreuses facilités accordées aux investisseurs résidant dans le pays, mais aussi aux étrangers et aux MRE.
- la mise en place depuis la fin des années 1990 du Fonds Hassan II de développement économique et social, dont l'un des objectifs est d'aider à la promotion des investissements industriels et touristiques, notamment.

Tous ces éléments ne sont cependant pas synthétisés dans ce que l'on pourrait appeler, par exemple, une "politique de retour" des Marocains résidant à l'étranger.

De ceux-ci on attend bien un transfert de moyens financiers, de compétences acquises et de savoir accumulé à l'étranger. On attend aussi une émulation vis-à-vis aussi bien de la main-d'œuvre que des détenteurs de capitaux locaux. Mais ces éléments ne sont pas encore transcrits dans une démarche officielle globale, planifiée et bien sûr volontariste.

En ce sens, on a pu lire dans un des derniers documents portant sur ce sujet et signé par le gouvernement marocain dans le cadre de la rencontre gouvernementale sur les migrations (tenue à Rabat en juillet 2006) la référence au :

- besoin de faciliter le retour des « cerveaux »
- besoin de mettre en place des politiques incitatives au retour des étudiants
- besoin de définir des politiques à même de garantir la réinsertion des migrants de retour

Toutefois, rien n'est encore venu traduire dans les textes (et dans les faits) de tels objectifs/engagements.

Ceux-ci ne figurent pas non plus dans les rapports ou écrits des partis politiques actuellement au gouvernement, et encore moins des syndicats.

On ne les rencontre pas, non plus, auprès des associations de migrants marocains opérant à l'étranger¹ dont l'essentiel de l'action porte sur les conditions de vie des Marocains à l'étranger et/ou sur le mode (cadre) de représentation dans les institutions politiques (parlement, essentiellement) marocaines.

3. Quels constats, quelle « nouvelle » politique migratoire ?

Sur la base des observations précédentes, il est possible de retenir un ensemble d'éléments d'appréciation ouvrant des possibilités d'investigation futures :

¹ Certaines de ces associations les plus en vue sont en train de préparer un grand colloque – Al Monadara - regroupant les Marocains vivant à l'étranger et prévu à Rabat au mois de décembre 2006. Dans aucun des documents préparatoires à cette manifestation il n'est fait mention de la question du retour.

En ce sens, on peut convenir, de façon quasiment intuitive, que le Maroc :

- 1 Est absolument concerné/affecté par toutes les évolutions concernant la question migratoire en Europe ;
- 2 Voudrait bien que les évolutions antérieures perdurent, mais il est soumis à la problématique migratoire irrégulière et aux changements intervenus depuis le début de la décennie 2000 dans les approches européennes de la question des migrations sous toutes leurs formes. Cela implique :
 1. Un intérêt très marqué pour les régularisations ;
 2. Une forte demande pour les quotas et, *a contrario* ;
 3. Un intérêt plus restreint pour traiter, à brève échéance, la question des retours autres que celle des retraités ou encore celle des personnes disposant d'un capital à investir au pays.

En d'autres termes, la vision idéale du Royaume du Maroc en matière migratoire semble s'articuler autour de quatre points :

- 1 Le maintien, voir le renforcement de la situation actuelle. En somme, un relatif statu quo ;
- 2 L'amélioration des conditions de vie / ou des moyens d'intégration des MRE dans leurs pays d'accueil ;
- 3 Le renforcement des flux migratoires légaux, en accordant une place plus importante au départ des personnes assez qualifiées. L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) joue un rôle d'intermédiaire à ce propos.
- 4 Un changement d'affectation des transferts vers des investissements moins « traditionnels », plus créateurs d'emplois et de richesse et ce sans qu'il y ait nécessairement un retour des migrants (ce retour peut être sporadique à terme, et définitif en cas de réussite du projet).

Cette vision nécessite toutefois la conjonction de deux conditions majeures, et intimement liées l'une à l'autre :

- a. La sécurisation des transferts et de leurs retombées
- b. L'encouragement de la migration circulaire

Cette conjonction d'éléments factuels et d'appréciations (à cerner et à préciser davantage dans des travaux futurs) des évolutions portant sur les paramètres économiques et sociaux au Maroc serait aujourd'hui à l'origine du fait que les autorités publiques marocaines chargées de la question des migrations des nationaux ne prêtent – dans les faits, même si le discours officiel peut indiquer tout autre chose – qu'une attention toute relative, pour ne pas dire extrêmement limitée, à la question des retours des migrants marocains dans leur pays d'origine.

A titre d'exemple, la question des retours est à peine abordée par le gouvernement à travers la Stratégie du Ministère délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger en faveur des MRE, publié en 2003. Cette stratégie s'articule sur quatre objectifs essentiels :

- 1 Soutenir les efforts déployés pour l'amélioration des conditions d'accueil de la communauté marocaine à l'occasion de son retour au pays ;
- 2 Promouvoir et orienter les investissements des Marocains émigrés afin d'en constituer un levier pour dynamiser le développement économique durable ;
- 3 Transférer les connaissances et les expertises scientifiques et technologiques nécessaires au développement du Maroc ;
- 4 Inciter le tourisme national destiné à la communauté marocaine en lui consacrant des offres compétitives à travers des méthodes novatrices adaptées aux aspirations et aux ambitions des jeunes émigrés.

On retient de ces objectifs que les retours concernent seulement les visites touristiques effectuées dans leur pays par les Marocains installés à l'étranger alors que ce qu'il s'agit de promouvoir porte sur les transferts financiers et d'expertise que les MRE seraient en mesure d'effectuer au profit du Maroc.

On relève également que l'avant projet de dahir (loi)² portant création du Conseil supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger précise que la mission du Conseil visera à :

- a. Examiner les problèmes de la communauté marocaine résidant à l'étranger, en particulier ceux concernant les conditions de vie et de travail, l'enseignement de la langue Arabe à l'étranger et l'action culturelle et culturelle ;
- b. Accompagner et promouvoir le processus d'intégration de la communauté marocaine dans les structures des pays d'accueil, tout en préservant l'identité nationale marocaine de toutes ses générations ;
- c. Formuler des avis sur les questions relatives à l'implication des citoyens marocains immigrés dans les institutions nationales et tous les aspects de la chose publique ;
- d. Réaliser des études sur les sujets intéressant les citoyens marocains établis hors du Royaume.

Sans pour autant exclure le fait que cette dernière tâche puisse également porter sur la thématique des retours dans la perspective d'une réinstallation dans leur pays d'origine des Marocains installés à l'étranger, on constate malgré tout que le retour (quel que soient ses motifs ou sa nature) ne relève pas des préoccupations actuelles des responsables politiques et de ceux chargés du suivi des affaires des MRE.

² Communiqué au printemps 2006